PROCES-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SERCUS

du 16 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de Sercus s'est réuni à dix huit heures trente en salle de réunion de la Mairie de Sercus sur convocation faite par Mme le Maire, Stéphanie FENET, le 5 février 2024.

Etaient présents :

Mme Laurence BARREZEELE
M. Michel BODDAERT
Mme Marie-Françoise CARLIER
Mme Bernadette CAUWEL
Régis DECOUVELAERE
Mme Stéphanie FENET
Mme Isabelle LOINGEVILLE
M. Frédéric MOREEL



Etait absent:

M. Olivier LEMORT

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Secrétaire de séance : Laurence BARREZEELE

Mme Le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1) <u>Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du</u> 16 décembre 2023

Pas de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) <u>Création d'une liaison douce rue de Verdun – Demande de subvention Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – annule et remplace la délibération n° D2023-07 du 3 mars 2023</u>

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire,

Considérant les évolutions des études mais aussi des pistes de financements, cette délibération annule et remplace la délibération n° D2023-07 du 3 mars 2023.

Considérant la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles rue de Verdun engendrant des flux supplémentaires,

Considérant l'évolution en termes de composition des familles résidant dans cette même rue (familles avec enfants),

Considérant la fréquentation de la rue de Verdun en termes de véhicules et engins agricoles, et de piétons (notamment d'enfants se rendant aux arrêts de bus au centre du village, à l'école de la commune, ou encore aux espaces de jeux),

Considérant la volonté de la Municipalité d'assurer la sécurité des habitants de la commune et de permettre en parallèle des liaisons douces vers le centre village,

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Relier clairement la rue de Verdun au centre village
- Redonner une place aux piétons, avec ou sans poussettes, et aux personnes à mobilité réduites, en proposant un véritable espace piétonnier
- Offrir une meilleure sécurisation au piéton
- Encourager les déplacements alternatifs à la voiture / développer la mobilité durable (éco mobilité)
- Valoriser le secteur via cette opération axée en second plan sur l'embellissement (en faire un véritable espace de promenade) via des bandes enherbées ou en prairie fleurie.

Le coût estimatif global de l'opération de création de cette liaison douce, aménagement paysager inclus, serait de 55 194,90 € HT.

Considérant l'appel à projet lancé par la Région « Fonds d'Appui aux Projets Locaux » (FAPL) qui s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants et portant notamment des projets favorisant la mobilité décarbonée et les pratiques de mobilité active : le taux d'intervention régionale est fixé à 25 %,

Considérant l'appel à projet Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, qui permet de financer jusqu'à 40% du coût HT total de l'opération de travaux,

Mme le Maire propose de solliciter les aides FAPL et DSIL dans le cadre du projet de création d'une liaison douce rue de Verdun.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles (HT)	
Travaux de création du cheminement doux	51 027,30 €	Région FAPL 25%	13 798,73 €
Végétalisation	4 167,60 €	DSIL 40%	22 077,96 €
		Fonds propres 35%	19 318,21 €
TOTAL	55 194,90 €	TOTAL	55 194,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De valider le projet tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Mme le Maire, dans le cadre de ce projet, à solliciter le concours financier FAPL (Région) et DSIL, et à signer toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

<u>Mme le Maire</u>: suggère de proposer une réunion d'information aux Sercussois de la rue de Verdun une fois la certitude de l'obtention de subventions. Elle informe également déposer les 2 demandes de financements dans les délais, l'un des deux dossiers est assez complexe.

<u>L'ensemble des membres présents</u> se disent favorables à l'organisation d'une réunion de présentation du projet.

<u>Laurence Barrezeele</u>: propose d'aménager un espace de stationnement en face de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) en cailloux et de l'englober dans le projet.

Isabelle Loingeville : pense qu'il serait mieux d'aménager directement en Macadam.

Michel Boddaert: pense que ça n'est pas à la commune de faire cela.

<u>Mme le Maire</u>: recueille l'avis favorable de la majorité des membres présents pour aménager cet espace en macadam car la MAM est un véritable service important sur la commune. Il s'agira d'une opération « à part » qui ne bénéficiera pas de financements.

<u>Marie-Françoise Carlier</u>: propose de définir une largeur d'engins pour lesquels l'accès à la rue de Verdun serait interdit.

<u>Frédéric Moreel</u>: propose que les bordures séparant la voirie de la liaison douce soient enterrées.

3) Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre Agglo pour la création d'une voie douce rue de Verdun

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire,

Vu la délibération du 16 février 2024 portant sur la création d'une liaison douce rue de Verdun à Sercus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020/063 adoptée le 13 juillet 2020 en conseil communautaire qui autorise le Président de Cœur de Flandre Agglo à prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) soit :

- conclus sans effets financiers pour la communauté d'agglomération
- · ayant pour effet la perception d'une recette
- dont les engagements financiers pour la Communauté d'agglomération en son nom et en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 90 000 euros HT

Sont exclus les conventions de délégation de services publics et leurs avenants.

Vu l'article L 2422-12 du Code de la commande publique prévoyant la conclusion d'une convention organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques (*projet de convention joint en annexe*),

Considérant que la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre est compétente en matière d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que dans une démarche de bonne gestion des deniers publics et de mutualisation des moyens, il est souhaitable de confier à Cœur de Flandre agglo la maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les travaux de création d'une liaison douce à Sercus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

 D'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec Cœur de Flandre Agglo pour la délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur de Cœur de Flandre agglo pour la réalisation d'une voie douce Rue de Verdun.
 Le montant des travaux, estimé à 51 027,30 € HT, fera l'objet d'un remboursement en intégralité à première demande par la commune de Sercus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) Présentation / point sur le bilan à mi-mandat

Mme le Maire rappelle les propos du dernier Conseil Municipal repris dans le procès-verbal : « Dans le cadre de ce point général souhaité par l'ensemble des membres, Mme le Maire demande aux adjoints de préparer leur propre bilan depuis l'installation de l'équipe municipale (soit de mai 2020 à décembre 2023) et spécifiquement sur leur délégation respective, avec les projets proposés, suivis à chaque étape, et réalisés. Mme le Maire en fera de même pour sa partie. Les conseillers ayant éventuellement menés des projets complets peuvent bien entendu également présenter leurs actions municipales.

Cette rencontre permettra aussi de poser le fonctionnement et les projets pour la seconde partie du mandat. »

Il s'agit d'évoquer les projets réalisés et non le quotidien de la Mairie et sa gestion administrative. L'idée est que chacun (Maire et adjoints) présente les projets municipaux dont il a été initiateur / coordinateur + suivi technique, administratif, et financier.

Mme le Maire démarre la présentation (exposée en détails lors de la séance mais reprise ici succinctement) :

- Mise en place d'un plan de prévention sécurité au travail
- Mise en conformité de la partie Ressources Humaines
- Modernisation de la communication
- Modernisation du fonctionnement de la Mairie
- Mise en conformité obligatoire de la sécurité de la salle des fêtes
- Rénovation marquages sur la voirie face à l'école
- Création d'une liaison douce rue de Verdun
- Pose d'une caméra au mini stade
- Lutte contre les inondations projet ZEC suivi / liens USAN
- Eclairage public
- Remplacement des illuminations de Noël
- Borne IRVE
- Rénovation Mairie et de la salle des mariages
- Mise en lumière du clocher de l'église
- Création d'un trottoir entrée cimetière face mairie

- Station d'épuration Traitement des eaux usées suivi / liens Noréade
- Etude technique de faisabilité école des 3 Pommes
- Rénovation aire de jeux
- Création de pistes de pétanque (proposition du groupe jeunesse)
- Suivi de la situation des logements sociaux
- Suivi des projets de lotissements
- Soutien administratif à la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles
- Actions de Lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Mise en place d'actions culturelles
- Création d'animations intergénérationnelles autour de Noël
- Soutien à la création d'une activité Fitness sur la commune
- Refonte de l'organisation de la cérémonie des vœux
- Organisation évènement sur le don d'organe / partenariat

5) Questions diverses

- Régis Decouvelaere: rapporte que le SIECF va lancer une prestation de contrôles des factures EDF sur les années 2019 – 2020 – 2021. Une convention sera proposée aux communes en ce sens. Il explique aussi qu'actuellement les bornes IRVE fonctionneraient en moyenne 3h54 par jour.
- <u>Plusieurs membres présents</u>: pensent qu'effectivement cette moyenne est plutôt basse pour le moment mais l'idée est de se préparer pour l'avenir, l'électrique tendant à se développer progressivement.
- Régis Decouvelaere : explique aussi que l'installation des câbles fibres est laborieuse.
- <u>Mme le Maire</u>: informe avoir sollicité Noréade afin d'organiser une réunion publique pour les Sercussois concernés par l'assainissement (mise en service station d'épuration prévue vers juin 2024). L'idée est de pouvoir les informer des démarches et des aides possibles. Cette réunion aura lieu le 5 avril 2024 à 18h30.

- Mme le Maire: revient sur le partenariat projeté avec l'association de dons d'organe (lien avec Mr Guion) et le fait que le CM a validé le fait de devenir ambassadeur. La pose des panneaux se ferait début juillet avec un temps fort de sensibilisation programmé le 4 juillet. Elle avait informé en amont l'équipe par mail de sa proposition d'organiser une sensibilisation auprès des élèves de l'école et une pièce de théâtre le soir sur le sujet suivi d'un débat (validée par les membres). En ce sens, elle a sollicité une troupe de théâtre d'improvisation qui serait en mesure d'écrire un scénario « sur mesure ». Reste maintenant à voir si Mr Guion pourrait proposer des financements via les associations. L'ensemble des membres présents seraient favorables à un financement communal à hauteur de 50%.
- <u>Michel Boddaert</u>: explique qu'il avait évoqué une fois le fait qu'il serait pertinent de passer la commune à 30 km / h et que depuis rien n'a été fait.
- <u>Mme le Maire</u>: répond qu'il n'y a pas de souci pour réfléchir puis statuer sur cette question mais qu'en tant qu'adjoint il doit faire une vraie proposition et une présentation des tenants et des aboutissants en Conseil Municipal. Une fois le dossier prêt, elle pourra mettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil.
- <u>Laurence Barrezeele</u>: explique que la MAM souhaiterait pouvoir utiliser la salle des fêtes, par exemple une fois par mois.
- <u>Mme le Maire</u>: répond qu'il n'y a pas de souci mais voir les positions au sein du Conseil Municipal sur le cadrage (à titre gracieux ? gestion des consommations des fluides ? ...). Il reste la possibilité d'une mise à disposition aussi uniquement en période de printemps / été. Un point sera fait sur ces possibilités avec Magali.
- Mme le Maire : informe qu'après de multiples échanges avec Mr le Sous-Préfet et Mme l'Inspectrice, il n'y aura pas de fermeture de classe (= retrait de moyens) à la prochaine rentrée scolaire sur Sercus. Néanmoins, il faut rester vigilants pour les prochaines années à venir. Mais cela reste une excellente nouvelle.

La séance est levée à 21h30

Sercus, le 19 février 2024

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Stéphanie FENET

Laurence BARREZEELE